

Délibération 2021-28

Point de l'ordre du jour : III 3.1.3

Objet : Projet annuel de performance

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le Conseil d'administration approuve le projet annuel de performance tel que présenté dans le document annexé au budget initial.

Nombres de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 décembre 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Projet annuel de performance

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA - 10/12/2021 - D.2021-28</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u> 05/01/2022</p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le : 15/12/2021</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--

Projet annuel de performance d'établissement

2022

Préambule

Définition du projet annuel de performance d'établissement

En application de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doivent rendre compte de leur stratégie et de leurs objectifs pour répondre aux missions de service public qui leur sont confiées :

- d'une part au moment de l'élaboration du budget initial, en lui annexant un *projet annuel de performance d'établissement* (PAPET), tel que défini par les articles R719-52 et R719-55 du code de l'éducation,
- d'autre part au moment du compte-financier, en lui annexant un *rapport annuel de performance d'établissement* (RAPET), miroir du PAPET et défini à l'article R719-101 du code de l'éducation.

Le projet annuel de performance présente les objectifs poursuivis par l'établissement, et comporte des indicateurs qui concourent à l'information du conseil d'administration, des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement (code de l'éducation).

Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés

Outre les attributions des EPSCP définies par le code de l'éducation, l'article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay énonce les missions spécifiques qui incombent à l'établissement.

Article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié

L'école prépare, par une formation scientifique et culturelle de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises.

Des étudiants se destinant notamment aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche bénéficient également de ses formations.

Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques, de gestion et des sciences sociales.

Elle assure la préparation de diplômes nationaux par délégation et au nom de l'université Paris-Saclay ainsi que la délivrance de diplômes spécifiques, dont le diplôme de l'École normale supérieure Paris-Saclay valant grade de master, dans le respect de l'article 5 des statuts de l'université Paris-Saclay. Elle peut délivrer des diplômes propres. Elle peut préparer à des concours des fonctions publiques.

Elle conduit des activités de formation continue.

Elle définit et met en œuvre une politique de recherche scientifique et technologique qu'elle valorise par ses publications, ses productions scientifiques et pédagogiques, ses brevets et licences d'exploitation. Elle promeut la création et le soutien de jeunes entreprises innovantes.

Elle collabore avec des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur français ou étrangers dans une perspective multidisciplinaire et internationale.

Elle facilite les poursuites d'études de ses diplômés, notamment en doctorat.

École de la fonction publique intensive en recherche, l'ENS Paris-Saclay a comme finalité première d'assurer une formation pré-doctorale débouchant sur les métiers de chercheurs, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ainsi qu'à l'ensemble des métiers de la sphère publique et du secteur privé requérant une très haute expertise scientifique. Pour cela, elle s'appuie notamment sur des laboratoires de recherche hébergés dans ses murs et pour la plupart en cotutelle avec des organismes nationaux de recherche.

Pour réaliser ses missions, l'École est financée au titre de deux programmes issus des lois de finance, qui relèvent du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- le *programme 150*, « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- le *programme 231*, « Vie étudiante ».

Contrat quinquennal 2020–2024

En 2020, l'École a élaboré son contrat quinquennal avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, volet spécifique du contrat de l'Université Paris-Saclay. Le contrat énonce les axes stratégiques et objectifs prioritaires que l'École s'engage à mettre en œuvre au cours des cinq ans à venir :

- axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay,
- axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay,
- axe 3. Étendre et intensifier la recherche,
- axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers.

Enfin, projet et rapport annuels de performances d'établissement s'inscrivent dans une démarche de transparence quant à l'utilisation des moyens de l'École, conjointement avec la lettre d'orientation budgétaire, les dialogues menés avec les entités, le bilan social, le rapport d'activité, etc., démarche globale présentée dans le calendrier ci-après.

Le projet annuel d'établissement 2022 de l'ENS Paris-Saclay fait un état des principaux objectifs du contrat quinquennal, des indicateurs qui leurs sont associés et des actions mises en œuvre pour y répondre, au moment du budget initial 2022. Un bilan sera réalisé au moment du compte financier 2022 *via* le rapport annuel de performance d'établissement.

Sommaire

Préambule	2
<i>Définition du projet annuel de performance d'établissement</i>	2
<i>Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés</i>	2
<i>Contrat quinquennal 2020–2024</i>	3
Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay	7
Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université	7
Action 1.1.1. Mettre en œuvre la <i>graduate school</i> des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)	7
Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives	7
Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement	8
Action 1.2.2. Élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation des entités	8
Action 1.2.3. Optimiser l'occupation du bâtiment	8
Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres	9
Action 1.3.1. Développer le mécénat	9
Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels	9
Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue	10
Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment	10
<i>Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)</i>	11
Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay	12
Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche	12
Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés	12
<i>Indicateur. Participation des chercheurs à la formation</i>	13
Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat	14
Action 2.2.1. Déployer les financements de Phd Track	14
Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat	14
<i>Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves</i>	15
Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national	15
<i>Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens</i>	16
Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay	16
Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire	16
Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves	17
<i>Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves</i>	17
Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants	18
<i>Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants</i>	19
<i>Indicateur. Synthèse des recrutements ENS</i>	20
Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation	20
Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens	20
Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »	20
<i>Indicateur. Mobilité internationale des normaliens</i>	21
Axe 3. Étendre et intensifier la recherche	22
Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche	22
Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École	22
<i>Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay</i>	22
Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche	23
Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)	23
Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques	24
Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation	25
Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche	25
Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux	25
Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers	26
Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens	26
Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique	26
<i>Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique"</i>	27

Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme	27
Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle	27
Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École	28
Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante.....	28
Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante.....	28
Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens	29
Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay	29
Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée.....	29
Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante.....	30
Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative.....	30
<i>Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement.....</i>	<i>30</i>

Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université

Action 1.1.1. Mettre en œuvre la *graduate school* des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)

Le 1^{er} janvier 2020, l'ENS Paris-Saclay est devenue établissement-composante de l'Université Paris-Saclay, qui est structurée en *graduate schools* disciplinaires et thématiques et en deux *graduate schools* de mission. Parmi ces dernières, l'ENS Paris-Saclay coordonne la *graduate school* « Métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur » (MRES). Cette *graduate school*, par nature pluridisciplinaire, est intimement liée aux missions de l'École puisqu'elle fédère des actions réalisées par l'ensemble des établissements et composantes de l'Université qui visent à former des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des enseignants des classes post-bacs.

Au sein de cette *graduate school*, l'ENS Paris-Saclay joue un rôle central dans la formation pré-doctorale de par sa mission nationale, partagée avec les trois autres écoles normales supérieures, accompagnant les meilleurs étudiants vers des carrières académiques. Cela se traduit par un modèle pédagogique basé sur une intrication forte entre la formation et la recherche. La taille, l'organisation et la pluridisciplinarité de l'École lui permettent de mettre en place avec réactivité des expérimentations innovantes et des projets transversaux qui pourront ensuite diffuser dans l'Université par le biais de la *graduate school* MRES.

L'équipe de direction et le conseil de pilotage de la *graduate school* MRES ont été mis en place en 2021. Le directeur et plusieurs autres membres du conseil sont des personnels de l'ENS Paris-Saclay qui, par ailleurs, met à la disposition de la *graduate school* ses structures opérationnelles. La *graduate school* devrait, par exemple, organiser en 2022 un « congrès juniors » pluridisciplinaire permettant aux étudiants de l'Université de présenter leurs travaux menés dans le cadre d'une immersion recherche

Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives

L'École doit assurer au meilleur niveau les missions qui lui sont dévolues, développer de nouveaux projets, non sans devoir réfléchir à leur périmètre optimal, et établir un modèle soutenable et optimisé de ses ressources.

Caractérisation de l'établissement

AE, CP et solde budgétaire										
Dépenses							Recettes globalisées			
	AE			CP			RE			
	BR 2021	BI 2022	Δ = BI-BR	BR 2021	BI 2022	Δ = BI-BR	BR 2021	BI 2022	Δ = BI-BR	
Personnel	70,6 M€	73,1 M€	2,5 M€	70,6 M€	73,1 M€	2,5 M€	84,4 M€	84,4 M€	0,1 M€	SCSP
Fonctionnement	18,3 M€	27,1 M€	8,8 M€	18,1 M€	23,2 M€	5,1 M€	3,6 M€	4,6 M€	1,1 M€	Autres financements de l'État et publics
Investissement	3,5 M€	6,3 M€	2,8 M€	4,7 M€	6,3 M€	1,5 M€	5,5 M€	6,7 M€	1,2 M€	Autres recettes propres
Total	92,4 M€	106,5 M€	14,1 M€	93,4 M€	102,6 M€	9,1 M€	93,5 M€	95,8 M€	2,3 M€	Total
Solde budgétaire : excédent				0,0 M€			6,8 M€			Solde budgétaire : déficit

SCSP : subvention pour charges de service public

Effectifs par statuts et filière au 31/12/2020 hors élèves normaliens		ETP	Personnes physiques
Personnels enseignants*	Titulaires	149,7	151
	Non titulaires	139,6	143
		289,3	294
BIATSS	Titulaires	116,8	118
	Non titulaires	99,5	102
		216,3	220
Total		505,6	514

* Personnels enseignants : enseignants et enseignants-chercheurs titulaires ainsi que les doctorants, ATER, lecteurs, professeurs associés, professeurs invités et contractuels chercheurs, hors apprentis.

ETP normaliens au 31/12/2020	905
-------------------------------------	-----

Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement

En vue d'assurer la continuité et le développement de l'activité scientifique sur le campus de Gif-sur-Yvette et de soutenir une nouvelle dynamique, l'École s'est dotée, en 2015, d'une stratégie d'investissement pluriannuelle à travers un fonds stratégique mutualisé *Foster*. Il a notamment permis de cofinancer des équipements lourds (à titre d'exemples : une machine de fabrication additive, un cryostat, un cytomètre et un laser).

L'École a investi des montants importants sur ses fonds propres et la charge d'amortissement associée (qui valorise l'usure des biens immobilisés ou leur obsolescence au fil des années) pèse désormais sur l'équilibre budgétaire mais permet, en contrepartie, de maintenir une capacité d'autofinancement pour l'avenir. Cependant, cette charge ne doit pas peser au point de priver l'École des moyens de fonctionnement dont elle a besoin. Ceci doit conduire à une évaluation attentive des nouveaux investissements à engager, qu'il s'agisse d'acquisition d'équipements ou de besoins liés au nouveau bâtiment.

Le vice-président recherche et la vice-présidente en charge des moyens, soutenus par la direction d'appui à la recherche et à l'innovation (DARE&I) et la direction des affaires financières (DAF), travailleront avec les laboratoires et les départements d'enseignement et de recherche (DER) à la mise en place d'une nouvelle politique d'investissement pluriannuelle, avec une incitation au cofinancement, *via* des partenariats académiques ou industriels, ainsi qu'à la valorisation des équipements par la mise en place d'un modèle économique de contribution au financement de la maintenance et du fonctionnement.

Action 1.2.2. Élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation des entités

En 2021 a été discuté le nouveau modèle de dotation des unités. Il est mis en œuvre pour le budget 2022. Les moyens expérimentaux (plateformes expérimentales, mésocentre de calcul, hall de fabrication, etc.) ont vocation à être partagés au sein de l'établissement et avec les partenaires académiques et industriels. Un modèle de contribution à ces dépenses comme un modèle de valorisation de ces plateformes seront élaborés en 2022.

Action 1.2.3. Optimiser l'occupation du bâtiment

De la programmation du bâtiment (en 2012-2014) et des prévisions d'évolution des entités ont découlé les affectations des locaux aux différentes activités de l'École au moment du transfert de l'établissement en 2020. La rentrée 2021 a été la première à 100% des effectifs normaliens dans le nouveau bâtiment. L'établissement, s'il souhaite poursuivre son développement et soutenir de nouveaux projets, doit se mettre en capacité de redéployer les espaces dont il dispose. En 2022, l'École se dotera d'un nouvel outil de réservation des espaces et de gestion des emplois du temps. Cet outil s'inscrit dans le projet de système d'information immobilier en cours de construction. Il soutiendra une évaluation de l'occupation de ses espaces pour, si nécessaire, des mécanismes de

réaffectation ou l'accueil de nouvelles activités en prenant en compte les évolutions d'usage des espaces.

Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres

L'École doit construire une trajectoire budgétaire soutenable au regard de ses coûts de fonctionnement et de ceux liés à l'intégration au sein d'un campus et d'une institution de rang mondial.

L'École travaillera sur la durée du contrat au développement de ses ressources propres :

- en soutenant les initiatives qui s'inscrivent dans une logique partenariale, qu'elles relèvent de la formation continue, de conventionnements industriels (accord-cadre avec Thalès signé en 2021, avec EDF en 2022), ou du mécénat (notamment pour accompagner la diversification du recrutement des normaliens),
- par la mise en œuvre d'une politique de valorisation de son bâtiment.

L'indicateur financier des ressources propres présenté en page 11, synthétise les résultats des actions ci-après.

Action 1.3.1. Développer le mécénat

Dans une perspective de résultats consolidés à moyen et long termes, le développement du mécénat reposera en particulier sur :

- la capacité à présenter des projets ambitieux auprès de grands donateurs (philanthropes, entreprises et fondations) autour de projets d'intérêt général (recherche, formation, insertion professionnelle, vie de campus, etc.) susceptibles d'intéresser des mécènes ou partenaires. Le portefeuille de projets est actuellement centré sur la diversification de recrutement (bourses d'études et aides sociales), l'excellence (PhD Track), les parcours pluridisciplinaires liés aux grands enjeux contemporains de formation (intelligence artificielle, technologies quantiques, recherche-crédation, international) et la Scène de Recherche ;
- l'articulation entre la stratégie de mécénat et de relations avec les *alumni* menée par l'École et celle de l'Université. Les statuts de l'École lui permettant de mener à bien l'ensemble des activités de mécénat, et elle a fait le choix en juin 2021 de ne pas créer de fondation propre. La création d'une fondation abritée est une piste d'amélioration envisagée dans le cadre de la future fondation de l'Université.

Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels

Afin de structurer et pérenniser le travail de recensement des partenariats industriels, un outil informatique de gestion a été déployé pour permettre leur suivi transversal (CRM Eudonet).

La cartographie réalisée permet désormais :

- de disposer d'une base de contacts centralisée permettant d'identifier les principaux partenaires, de faciliter leur sollicitation et d'approfondir les relations avec un ensemble d'entreprises stratégiques à l'échelle de l'École ;
- de déployer de nouveaux partenariats avec des entreprises prioritaires en identifiant les *alumni* de l'École dans l'entreprise, les opportunités en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), de collaboration de recherche ou de campus management.

Le groupe de travail Relations avec les entreprises, créé en décembre 2019, réunit mensuellement les équipes partenariats et mécénat, formation continue et DARE&I. Afin d'enrichir ses réflexions et de renforcer l'impact de son action, il associera les représentants des départements d'enseignement et de recherche.

Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue

La formation continue s'inscrit dans le projet stratégique de l'École : elle doit impérativement connaître un nouvel essor (malgré un contexte sans doute peu porteur). Les équipes des départements d'enseignement et de recherche sont sollicitées pour poursuivre l'élaboration de la nouvelle offre de formation. Par ailleurs, la charte d'accompagnement des carrières académiques (cf. Action 3.2.2, p. 24) prévoit des dispositifs incitatifs pour les personnels désirant s'investir dans un projet de formation continue.

Pour l'année 2022 les orientations de développement porteront sur :

- la reconstruction de l'offre de formation continue à travers :
 - o l'inscription au catalogue de nouvelles actions de courte durée,
 - o la construction de modules en appui avec des partenaires de l'École,
 - o le renforcement de l'inscription d'adultes en reprise d'études dans les diplômes de l'ENS Paris-Saclay ou dans ceux pour lesquels l'établissement est référent au sein de l'Université Paris-Saclay,
- le positionnement sur l'appel à projet du programme d'Investissements d'Avenir (PIA4) « accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche »,
- l'étude de faisabilité visant l'ouverture de diplômes en alternance dans le cadre du centre de formation d'apprentis de l'Université Paris-Saclay.

Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment

La qualité du bâtiment amène l'établissement à élaborer une politique de valorisation de ses espaces. D'ores et déjà, l'espace du Kfé a été concédé en 2020 au terme d'une procédure concurrentielle. Le Grand Amphithéâtre, l'espace colloque Gilbert Simondon, l'Atrium, le Hall Emmy Noether, le Jardin ou encore la Scène de recherche feront également l'objet d'une politique de valorisation.

En 2022, l'expérience acquise par le service de communication en charge de l'événementiel en 2021 dans l'accueil d'événements financés permettra de mieux structurer et valoriser l'offre.

Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (M€)
Date de la mesure	Vote du compte financier
Nature précise des données de base	Montant des recettes encaissées hors subvention pour charges de service public (SCSP)
Source	Établissement : compte financier

	2018	2019	2020	2021	BI 2022	2023	2024	Cible 2024
Droits d'inscription et contribution vie étudiants (CVEC)	0,7 M€	0,8 M€	0,7 M€		0,8 M€			0,9 M€
Formation continue	0,2 M€	0,2 M€	0,5 M€		0,5 M€			0,4 M€
Taxe d'apprentissage	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€		0,2 M€			0,2 M€
Mécénat, dons et legs			0,1 M€		0,2 M€			0,5 M€
Subventions (hors SCSP)	3,1 M€	3,3 M€	3,9 M€		4,6 M€			4,0 M€
dont ANR hors PIA	0,9 M€	1,1 M€	1,6 M€		0,9 M€			
ANR – PIA Idex Paris-Saclay	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€		1,2 M€			
ANR – PIA autres	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€		2,6 M€			
Régions	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,2 M€			
État	0,2 M€	0,1 M€	1,1 M€		0,1 M€			
Union européenne	0,4 M€	0,7 M€	0,4 M€		1,1 M€			
autres subventions	0,9 M€	0,6 M€	0,5 M€		1,2 M€			
Autres contrats	3,8 M€	4,6 M€	2,4 M€		2,8 M€			4,3 M€
dont recherche	3,3 M€	4,0 M€	2,2 M€		2,8 M€			
Rupture d'engagement décennal		0,2 M€	0,6 M€		1,0 M€			0,2 M€
Autres recettes	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€		1,1 M€			0,1 M€
Total	8,1 M€	9,2 M€	8,5 M€		11,3 M€			10,5 M€

Commentaires :

- Afin d'harmoniser le périmètre de l'indicateur, les recettes de l'opération immobilière et les recettes issues du campus de Cachan (prestations d'hébergement, produits de la formation continue des lycées situés sur le campus, remboursement des charges par les lycées et le Crous et redevance de la géothermie) ont été neutralisées.
- À périmètre de gestion des laboratoires identique (les tutelles gestionnaires des laboratoires peuvent changer en cours de contrat).
- Les données relatives à l'exercice 2021 seront disponibles lors du vote du compte financier 2021 en conseil d'administration de mars 2022.

Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay

Caractérisation de l'établissement

Effectifs inscrits	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Normaliens élèves, fonctionnaires stagiaires	1 001	1 027	984
Normaliens à titre étranger	17	16	13
Normaliens étudiants	247	273	290
Étudiants non normaliens	379	324	355
Stagiaires formation continue			68*
Étudiants Erasmus			7
Total	1 644	1 640	1 717

N.B. : Les stagiaires de la formation continue qui suivent une formation diplômante et les stagiaires Erasmus ne s'inscrivent administrativement que depuis la rentrée 2021 pour faciliter leur quotidien et pour les étudiants Erasmus marquer leur passage dans l'École. Une certification spécifique leur sera proposé dès 2022.

Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens

Confronter les normaliens à la recherche scientifique du plus haut niveau suppose, outre les périodes d'immersion en laboratoire des normaliens, une mobilisation des chercheurs dans les activités d'enseignement :

- par le rapprochement des parcours de formation des laboratoires de recherche,
- grâce au dispositif de « professeurs attachés ».

Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche

Dès leur entrée à l'École, les normaliens sont en contact quotidien avec les activités de recherche des laboratoires. Ce contact est facilité par l'organisation du nouveau bâtiment de l'ENS, dans lequel les salles d'enseignement sont situées à proximité immédiate des laboratoires.

Afin d'accentuer le rapprochement entre les activités de formation et de recherche, l'École s'est réorganisée à la rentrée 2020 en département d'enseignement et de recherche afin d'associer tout parcours de formation à un laboratoire, et ainsi inciter les chercheurs à s'impliquer davantage dans les enseignements. Après une phase de préfiguration, les directeurs des départements d'enseignement et de recherche ont été nommés au 1^{er} septembre 2021.

Un premier bilan de la mise en place des départements d'enseignement et de recherche sera effectué après un an de fonctionnement afin de pouvoir évaluer les impacts de cette évolution :

- pour la formation : actions nouvelles mises en place, innovations dans les contenus et la forme des enseignements, grâce aux actions croisées avec les laboratoires de recherche, à l'utilisation renforcée d'équipements scientifiques de pointe... ;
- pour la recherche : implication des chercheurs dans la formation des normaliens et normaliennes (année AR-X, stages, suivi...).

Quelques indicateurs seront définis avec les départements afin de pouvoir évaluer cette évolution et faire un bilan à la fin du contrat.

Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés

Depuis 2016 et afin de favoriser l'implication des chercheurs dans la formation, l'École a mis en place le dispositif des professeurs attachés avec le CNRS et INRIA puis l'a étendu en 2020 avec l'INRAE. Par conventionnement avec un organisme de recherche, ce dispositif permet à des chercheurs d'intégrer les équipes enseignantes, de

dispenser 64 h d'enseignement par an (un tiers du service d'un enseignant-chercheur statutaire), de prendre des responsabilités pédagogiques et de participer aux réflexions et au pilotage de la formation normalienne. Fin 2021, l'École compte 9 professeurs attachés (7 CNRS, 1 INRIA, 1 INRAE). Pour les recrutements futurs, l'attention sera portée sur :

- des compétences nouvelles et non représentées dans les laboratoires de l'École,
- la recherche de profils interdisciplinaires et sur des sujets transverses,
- les domaines disciplinaires ayant peu de professeurs attachés à ce jour (sciences pour l'ingénieur et sciences humaines et sociales).

Indicateur. Participation des chercheurs à la formation

(a) Nombre de professeurs attachés

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Professeur attaché : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé d'un établissement public de recherche qui participe à la formation par la recherche, dans les conditions et selon le conventionnement prévus par la délibération du conseil d'administration 2016-006 du 25 mars 2016. Intégrés dans les départements d'enseignement et de recherche (DER) de la même manière que les enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs attachés sont acteurs du pilotage, de l'organisation de la formation et de l'élaboration de sa stratégie. Ils effectuent un service d'enseignement correspondant à un tiers du service d'enseignement d'un enseignant-chercheur statutaire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Nombre de professeurs attachés	9	10	9				24
Variation par rapport à l'année antérieure	+2	+1	-1				Variation 2019-2024 : +15

(b) Implication des chercheurs dans les formations

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Chercheur impliqué dans la formation : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé issu d'un établissement public de recherche* assurant des heures d'enseignement avant tout dans le cadre du diplôme de l'ENS et dans le cadre de masters. Heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures équivalent travaux dirigés (HETD) prises en charge financièrement par l'ENS Paris-Saclay et assurées par des chercheurs impliqués dans la formation.
Méthode de calcul	Heures de formation par chercheur : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / effectif des chercheurs impliqués dans la formation. Taux d'heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / nombre total d'HETD délivrées durant l'année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Cible 2024
Heures de formation par chercheur	29	27				32
Taux d'heures de formation délivrées par des chercheurs	4%	4%				5%

* Les chercheurs issus d'entreprises privées et intervenant dans les formations ne sont pas comptabilisés ici.

Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat

L'École a pour mission de conduire ses normaliens, élèves comme étudiants, vers les carrières académiques, et donc le doctorat. Entre autres outils, elle s'appuie sur les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens. Dans la répartition géographique, thématique et disciplinaire, une attention est portée sur les évolutions de l'emploi universitaire et de la recherche en France.

Action 2.2.1. Déployer les financements de Phd Track

Afin d'accompagner les normaliens étudiants vers le doctorat, l'École a annoncé à la rentrée 2020 la mise en place d'un programme « *Phd Track* ». Ce dernier comprend notamment :

- une bourse d'études de 1 000 € par mois, attribuée aux normaliens étudiants sélectionnés pour une durée d'un an renouvelable une fois,
- l'accès à un contrat doctoral (sous réserve de réussite du parcours),
- un accompagnement personnalisé par un tuteur, chercheur ou enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'École,
- un rattachement au laboratoire du tuteur. À ce titre, le normalien étudiant participe pleinement à la vie du laboratoire (réunions, séminaires, etc.), et peut bénéficier si nécessaire d'un accès aux ressources numériques, documentaires et expérimentales du laboratoire,
- une évaluation annuelle du projet du normalien étudiant.

À la rentrée 2021, 4 normaliens étudiants ont bénéficié d'une bourse *PhD Track*. En 2022, 6 nouveaux *PhD tracks* seront proposées par l'École. Cette politique s'appuie aussi sur des partenaires industriels.

Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat

Accroître la communication sur le doctorat doit familiariser les normaliens à la réalité de la recherche scientifique au plus tôt dans leur cursus. Des moments d'échange autour du doctorat, *Flashdocs*, sont organisés avec le soutien de l'association des doctorants de l'ENS Paris-Saclay (ADEPS ; cf. Action 4.3.2, p. 30). Ces *Flashdocs* ont lieu à intervalle régulier au cours de l'année universitaire pour présenter le doctorat sous des angles différents, grâce aux interventions d'acteurs variés (doctorants, post-doctorants, chercheurs aux profils variés) qui partagent leur expérience. Des actions sont par ailleurs à conduire pour encourager la poursuite en doctorat en sciences humaines et sociales.

L'installation de la Maison du doctorat de l'Université Paris-Saclay au sein de l'École participe de la mission pré-doctorale de l'établissement. Dans ce contexte, le département des études doctorales a été supprimé en juillet 2021 et un chargé de mission doctorat a été nommé à la rentrée 2021-2022. Son activité se concentre sur la sensibilisation pré-doctorale, en lien avec les départements d'enseignement et de recherche et la *graduate school* des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'activité administrative liée à la scolarité des doctorants a été transférée à la Maison du Doctorat (structure de l'Université Paris-Saclay) avec le financement lié d'un personnel de catégorie A (ASI). Le soutien administratif au chargé de mission est assuré par la direction de la scolarité et de la vie étudiante.

Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/03/N+1
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p>Normalien poursuivant en doctorat : normalien sortant inscrit en doctorat au 31/03/N+1 et ayant répondu à l'enquête de suivi de l'engagement décennal et/ou à l'enquête d'insertion professionnelle.</p>
Source	SI RH et scolarité Enquêtes de suivi de l'engagement décennal et de l'insertion professionnelle
Périmètre	<p>Département d'enseignement et de recherche (DER) des normaliens :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Domaine "sciences fondamentales" : DER biologie, DER chimie, DER informatique, DER mathématiques, DER physique. — Domaine "sciences pour l'ingénieur" : DER Nikola Tesla, DER génie civil et environnement, DER génie mécanique. — Domaine "sciences humaines et sociales" : DER design, DER sciences humaines et sociales, département de langues.
Mode de calcul	Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat : effectif des normaliens élèves poursuivant en doctorat / ensemble des normaliens élèves sortant en année N.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat	70%	68%					75%
<i>Sciences fondamentales</i>	81%	82%					
<i>Sciences pour l'ingénieur</i>	78%	75%					
<i>Sciences humaines et sociales</i>	42%	38%					

Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national

La politique des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN) prévoit que les ENS répartissent ces contrats sur le territoire national. L'École attribue 122 CDSN par an, distribués comme suit :

- 30% au sein des laboratoires de l'École et/ou de l'Université Paris-Saclay,
- 30% dans le reste de l'Ile-de-France,
- 40% hors Ile-de-France.

Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	CDSN : contrats doctoraux spécifiques pour normaliens.
Source	Département des études doctorales et RH
Mode de calcul	<p>Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits à l'Université Paris-Saclay cible / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p>Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement autre que l'Université Paris-Saclay situé en Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p>Proportion de CDSN dans un établissement situé hors Ile-de-France : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement situé hors Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay	28%	25%	29%				30%
Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay	33%	35%	29%				30%
Proportion de CDSN hors Ile-de-France	39%	39%	42%				40%

Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay

L'École remplit sa mission de formation pré-doctorale en s'appuyant sur un recrutement très sélectif de ses normaliens élèves (fonctionnaires stagiaires) sur concours nationaux, et de ses normaliens étudiants, sur dossier, à qui elle propose des formations personnalisées conçues à partir d'un contact précoce et étroit avec une activité de recherche de haut niveau.

Synthèse des recrutements des normaliens	2019 - 2020	2020 - 2021	2021-2022
Normaliens élèves recrutés lors du premier concours	217	214	213
Normaliens élèves recrutés lors du second concours	32	33	33
Normaliens étudiants recrutés sur dossier	86	94	98
Total des primo-entrants	335	341	344

L'École porte une attention particulière à la diversification de ses recrutements et a contribué au rapport *Diversité sociale dans les écoles normales supérieures*, commandée par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, conjointement avec les quatre ENS.

Sur la base des conclusions du rapport, l'établissement a proposé un plan égalité des chances présentant de nouvelles mesures et un renforcement des dispositifs existant pour assurer un recrutement socialement diversifié. Ces mesures et dispositifs se distribuent sur 3 volets majeurs : des programmes d'accompagnement en amont des recrutements, une diversification de ses voies d'accès, un accompagnement à l'intégration.

Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire

Les actions déjà mises en œuvre en direction des lycées partout en France seront renforcées, avec notamment

l'extension de la politique des ambassadeurs normaliens à des CPGE à forts taux de boursiers. Le réseau des *alumni* qui enseignent dans les lycées sera sollicité pour repérer des élèves à forts potentiels.

Les engagements de l'École dans le dispositif *Cordées de la réussite* seront redéployés dans l'Essonne, de même que l'implication dans des concours de type « Olympiades ».

Le tutorat des normaliens à destination des lycéens pourrait être étendu et renforcé en ciblant plus particulièrement des lycées franciliens ; l'École a notamment établi un partenariat avec l'association *Du territoire aux grandes écoles*, qui favorise les actions de tutorat et de diffusion des savoirs dans les lycées de la région. Parmi les dispositifs issus du plan égalité des chances, deux actions nouvelles seront déployées : le marrainage/parrainage par des normaliennes et normaliens de classes de primaire de l'Essonne, et la mise en place d'écoles d'été « Raconte-moi la recherche » à destination des lycées des réseaux d'éducation prioritaires.

Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves

Suivant les conclusions de la mission *Diversité sociale au sein des ENS*, l'École envisage de travailler à l'évolution de certaines épreuves des concours et à la mise en œuvre de dispositifs destinés aux boursiers : les candidats boursiers à partir de l'échelon 5 pourraient bénéficier de la prise en charge des frais liés au concours (déplacement, hébergement, etc.).

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p>Normalien élève boursier : normalien entrant à l'ENS en année N et titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS.</p> <p>Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p> <p>Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^{ème} année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p>Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p>
Mode de calcul	<p>Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 1 ^{ère} année	217	214	213				/
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	24%	25%	24%				29%
<i>Taux de féminisation</i>	21%	25%	24%				36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE</i>	4%	4%	4%				4%

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 2 ^{ème} année	32	33	33				/
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	25%	36%	27%				29%
<i>Taux de féminisation</i>	19%	39%	9%				36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*</i>	41%	24%	12%				35%
<i>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay</i>	13%	21%	9%				20%

* Sur la base des déclarations des entrants dans le dossier concours

Synthèse : normaliens élèves admis aux concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année							
Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux d'élèves boursiers sur critères sociaux entrant (concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	24%	27%	24%				29%
Taux de féminisation des élèves entrant (concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	21%	27%	22%				36%

Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants

Les normaliens étudiants sont encore majoritairement recrutés lors de la première année du diplôme (89% des recrutés en 2020).

L'École a proposé dans la cadre de son plan égalité des chances, une nouvelle voie d'accès : la voie égalité des chances. Filière spécifique de recrutement, la voie « égalité des chances » entend permettre à des étudiants prometteurs mais issus de milieux défavorisés socialement d'être sélectionnés pour devenir normalien. Les candidats, dont les profils disciplinaires correspondent aux disciplines enseignées à l'École appelés à candidater seraient présélectionnés et préparés par des partenaires de l'École dans le cadre de ce programme. Un premier partenariat est d'ores et déjà effectif avec l'Institut Villebon Charpak, et un second devrait l'être prochainement avec l'Institut de l'engagement.

Enfin, un accompagnement pédagogique et financier destiné aux normaliens étudiants à fort potentiel et souhaitant poursuivre leurs études par un doctorat a été déployé pour la rentrée 2021, le programme d'excellence *PhD Track* dont 4 normaliens étudiants bénéficient actuellement (cf. Action 2.2.1, p. 14).

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p>Normalien étudiant boursier : normalien étudiant entrant titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant sa première année d'études à l'ENS (N/N+1).</p> <p>Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p> <p>Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^{ème} année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p>Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p>
Mode de calcul	<p>Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens étudiants entrant	68	94	98				100
Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*	21%	23%	24%				20%
Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay*	Indisponible	2%	1%				10%
Taux de boursiers sur critères sociaux	29%	20%	22%				29%
Taux de féminisation	38%	34%	46%				36%

* Sur la base des déclarations des entrants

Indicateur. Synthèse des recrutements ENS

Normaliens élèves et étudiants entrant	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Taux de normaliens élèves et étudiants boursiers sur critères sociaux	25%	25%	22%				29%
Taux de féminisation	25%	29%	30%				36%

Pour information, les taux nationaux pour l'année 2020-2021 sont reportés ci-après :

- taux de boursiers sur critères sociaux à l'université : 41%,
- taux de boursiers dans les grandes écoles : 23%,
- taux de boursiers sur critères sociaux en CPGE : 27%,
- taux de féminisation en CPGE : 42% (rapport de 2019).

Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation

L'une des quatre compétences du diplôme de l'École est l'international, avec notamment l'obligation d'un séjour de deux mois à l'étranger et surtout le format original que constitue l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE). Les accords institutionnels et les coopérations internationales en soutien aux échanges et aux collaborations académiques ont permis d'accentuer la mobilité sortante des normaliens au cours du précédent contrat.

Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens

Les normaliens bénéficient d'une formation à la maîtrise de l'anglais de la recherche (*Cambridge advanced*, certification *Scientific Writing Assessment Program - SWAP*), et disposent d'un panel d'options leur permettant d'effectuer une mobilité à l'international (stage à l'étranger, lectorat, etc.). Depuis 2014, l'École a par ailleurs instauré une modalité spécifique, l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE). L'ARPE permet aux normaliens de s'investir dans un projet de recherche à l'international et de découvrir l'organisation scientifique des meilleures universités et laboratoires étrangers.

Des bourses d'aide à la mobilité sortantes sont par ailleurs attribuées (17 000€ en 2019).

Pour favoriser l'émergence de nouveaux partenariats, les laboratoires de l'École sont encouragés à inciter leurs partenaires internationaux à proposer des séjours pré-doctoraux pour les normaliens.

Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »

Le parcours « double diplôme à l'international », construit conjointement avec des établissements partenaires étrangers, sera une modalité de mobilité nouvelle mise en œuvre au cours du contrat. Un premier projet devrait voir le jour en 2022 avec l'Université d'Hanovre.

Indicateur. Mobilité internationale des normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p>Normalien ayant effectué une mobilité internationale : normalien sortant ayant effectué une mobilité à l'étranger d'une durée supérieure ou égale à deux mois dans le cadre de sa formation depuis son entrée à l'École.</p> <p>Année spécifique de parcours : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP), comme par exemple l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE).</p>
Mode de calcul	<p>Taux de mobilité internationale : effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale / ensemble des normaliens sortant en année N.</p> <p>Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) / effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale.</p> <p>Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année ARPE / effectif des normaliens sortant.</p>

Mobilité internationale des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de mobilité sortante	78%	68%					100%*
Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales	28%	43%					33%

N. B. : Les mobilités qui ont été effectuées en distanciel compte tenu de la crise sanitaire n'ont pas été prises en compte dans des données de 2020.

Poids des années ARPE dans les parcours des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours	22%	29%					28%

Axe 3. Étendre et intensifier la recherche

La recherche est une dimension constitutive de l'ENS qui met en œuvre une immersion précoce des normaliens dans les activités scientifiques et s'est dotée d'un corps académique de premier plan en recherche.

L'implantation sur le campus Paris-Saclay doit permettre à l'École d'étendre ses partenariats (nouvelles unités) et d'intensifier la présence de la recherche dans ses murs.

Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche

Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École

L'École a encouragé, dans la perspective de son déménagement, les rapprochements et recompositions de ses unités de recherche avec celles de l'Université Paris-Saclay ou d'autres établissements composantes, aboutissant à une augmentation du nombre d'équipes de recherche hébergées dans son bâtiment. À l'image du Centre Borelli, du laboratoire Lumière, matière et interfaces (LUMIN) et du laboratoire d'informatique devenu le Laboratoire de Méthodes formelles (LMF), le laboratoire de mécanique Paris-Saclay (LMPS) verra le jour au 1^{er} janvier 2022, résultant de la fusion du Laboratoire de mécanique et technologie (LMT) de l'École et du laboratoire MSSMAT, unité mixte de recherche CNRS et CentraleSupélec. Des discussions sur des recompositions impliquant le Centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay (CEPS) avec d'autres unités de Paris-Saclay sont en cours.

Pour autant, l'École n'exclut pas les opportunités en lien avec d'autres territoires, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, afin d'apporter des compétences peu ou pas représentées sur le plateau (Centre de recherche en design, Scène de recherche, Langues, etc.).

L'École doit rester en capacité, en outre, de développer de nouveaux projets en redéployant, le cas échéant, certaines de ses ressources.

Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay

(a) Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans les laboratoires dont l'École est tutelle

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire dont l'ENS Paris-Saclay est tutelle.
Nature précise des données de base	Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs : Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un établissement de l'Université Paris-Saclay et un laboratoire pour lequel l'ENS est tutelle : <ul style="list-style-type: none">— professeurs des universités, maîtres de conférences,— directeurs de recherche, chargés de recherche,— agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche,— professeurs associés à temps partiel,— chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche.
Source	Établissement et autres tutelles des laboratoires de recherche (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS" dans les laboratoires dont l'ENS est tutelle : effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs non employés par l'ENS / effectif total des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs	250	272	296			300
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS"	53%	56%	59%			60%

(b) Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de l'ENS dans les laboratoires en tutelles conjointes avec un autre établissement de l'Université Paris-Saclay

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS Paris-Saclay (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.
Nature précise des données de base	<p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS (établissement employeur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — professeurs des universités, maîtres de conférences, — directeurs de recherche, chargés de recherche, — agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, — professeurs associés à temps partiel, — chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche. <p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.</p>
Source	Établissement (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes / effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectif des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	36	47	73			80
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	29%	39%	60%			64%

Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche

Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)

L'établissement dispose de dispositifs pour accompagner les enseignants-chercheurs et les chercheurs de ses laboratoires qui souhaitent soumettre des projets ambitieux, compétitifs et sélectifs. C'est le cas du programme *INitatives pour Projets Ultra-SElectifs (In-Pulse)*.

Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques

Afin de mieux accompagner la carrière des personnels académiques, une charte listant les grands principes et l'ensemble des mesures existantes ou à déployer a été approuvée par le conseil d'administration de décembre 2020. Elle permet notamment de s'adapter aux évolutions de l'établissement et d'accompagner les personnels académiques lors de moments clés de leur carrière (recrutement, déploiement de l'activité de recherche, réorientation, etc.). Elle articule 3 ambitions :

- l'attractivité : maintenir et renforcer la qualité des recrutements ;
- l'accompagnement des carrières : les dispositifs d'accompagnement proposés aux enseignants-chercheurs comprennent notamment :
 - o un accompagnement renforcé des nouveaux maîtres de conférences. Le dispositif existant durant les 3 premières années de carrière est complété par un dispositif « Tremplin » pour les enseignants-chercheurs souhaitant s'investir davantage dans la recherche,
 - o des possibilités de modulations ponctuelles de service, en accord avec le contrat d'investissement pédagogique,
 - o des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour faciliter la reprise d'activités de recherche ou des reconversions,
 - o des aides à la mobilité, grâce au programme *BOOSTER* (cf. Objectif 3.3, p. 25),
 - o des formations proposées en fonction des projets des enseignants-chercheurs ;
- les conditions de travail : un nouveau référentiel des services d'enseignement reconnaissant les différentes formes d'implications dans l'établissement et la prise en compte des nouvelles activités (mise en œuvre des DER, des parcours de formation « recherche-thématique »).

La mise en place de la charte s'accompagne d'une campagne d'entretiens, débutée en 2021, avec chaque enseignant-chercheur, menés par la vice-présidente formation et le vice-président recherche.

En lien avec l'axe « attractivité », un bilan pluriannuel de l'endorecrutement sera réalisé par discipline au niveau de l'établissement et au niveau national.

Indicateur. Taux d'endorecrutement

Définition	Il y a endorecrutement lorsqu'un docteur de l'établissement est recruté sur le poste de maître de conférences mis au concours ou lorsqu'un maître de conférences de l'établissement est recruté sur le poste de professeur des universités mis au concours.
Source	Bilan social

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs		Cumul de 2010 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul de 2015 à 2020	2021
Maîtres de conférences	Nombre de recrutés	21	1	2	5	2	5	2	17	0
	dont recrutements internes	6	1	0	0	1	1	2	5	0
	Endorecrutement en %	29%	100%	0%	0%	50%	20%	100%	29%	0%
Professeurs des universités	Nombre de recrutés	12	2	3	1	2	0	3	11	1
	dont recrutements internes	3	2	1	0	0	0	0	3	0
	Endorecrutement en %	25%	100%	33%	0%	0%	0%	0%	27%	0%

Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation

La restructuration du service valorisation en direction d'appui à la recherche et à l'innovation, débutée en 2019, a été poursuivie en 2021 avec le recrutement d'une directrice qui doit mettre en place progressivement une structure répondant aux besoins d'accompagnement des laboratoires et aux enjeux de développement et de diversification des partenariats de recherche académiques et industriels. La nouvelle directrice prendra notamment sa part aux discussions en cours sur la gestion financière des contrats de recherche pour fluidifier les processus et renforcer la continuité de service.

En 2022, une attention particulière sera accordée à l'appui au suivi des projets structurants (ERC, Equipex...). Un accompagnement des laboratoires sera également fait de façon à les orienter vers une diversité de sources de financements au niveau national, européen et international. Pour cela, le déploiement de Open4Research, outil de veille de financements en lien avec les besoins des équipes de recherche, est envisagé.

Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche

Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux

L'établissement a mis en place au cours du dernier contrat des dispositifs pour soutenir des projets à l'international, complémentaires de ceux déjà existant comme la campagne des professeurs invités. Il s'agit notamment du programme BOnus pour Opérations Stratégiques inTERnationales (BOOSTER) dont le 1^{er} appel à projets a été lancé en juin 2019 pour accompagner des projets sur deux années.

Le programme BOOSTER (appel à projets regroupant une série d'actions concertées avec un partenaire ciblé telles que collaboration de recherche, mobilité étudiante et colloques) est une approche globale, permettant un meilleur impact et l'optimisation des ressources. Là encore, un travail d'articulation avec les programmes de l'Université est mené par l'École.

Cinq projets ont été lauréats de ce programme dont la réalisation des activités a été repoussée à fin 2021 en raison de la crise sanitaire, voir annulées quand les mobilités avec les établissements du pays partenaire étaient impossibles (Australie, Maroc, Canada). Un bilan des projets en cours a été fait, et un nouvel appel à projets est prévu en 2022.

Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers

Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens

Le diplôme de l'École est construit autour de quatre compétences fondamentales (recherche, international, enseignement supérieur et pluridisciplinarité) et repose sur le principe de transversalité disciplinaire, favorisé par la personnalisation des parcours des normaliens. Cette personnalisation, en fonction des projets académiques et professionnels des normaliens, se décline par :

- différentes activités propres à chacune des quatre compétences énoncées,
- une année spécifique de parcours (ASP),
- la possibilité de mener des projets à l'interface de plusieurs disciplines selon plusieurs modalités (projet d'étude spécifique, projet interdisciplinaire collectif, projet de recherche pré-doctorale à l'intersection de plusieurs disciplines, etc.).

Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique

S'appuyant sur son expertise et des thématiques scientifiques prioritaires ou émergentes, l'École développe de nouveaux parcours transverses fortement intriqués à la recherche et adossés à une année de recherche thématique :

- à la rentrée 2019, le parcours *Intelligence artificielle*, adossé à l'année de recherche en IA (ARIA) a accueilli ses premiers étudiants ; ce parcours bénéficie de l'expertise du M2 Mathématiques, visions et apprentissage (MVA),
- en 2020, le parcours *Technologie quantique* a été déployé avec la mise en place de l'année de recherche en technologie quantique (ARTeQ, diplôme d'établissement ENS et diplôme d'Université),
- en 2021, l'année de Recherche-crétion (ARRC, diplôme d'établissement ENS), s'appuyant sur l'expertise et les outils de la Scène de recherche a accueilli sa première promotion d'étudiants d'origine variée (normaliens, élèves ingénieurs, élève d'école d'Arts).

Le schéma d'études général des parcours recherche thématique, voté en conseil scientifique de septembre 2020, permet une souplesse pour la création de parcours de formation transverses, s'appuyant sur la richesse et la transversalité des équipes de recherche de l'École. La rentrée 2022 devrait voir se déployer un parcours de recherche en « Développement Durable ».

Parcours du diplôme	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
Recherche et international	Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE)
Recherche et enseignement supérieur	M2 formation à l'enseignement supérieur (M2FESup)
Interface	Année de formation dans une autre discipline et/ou un établissement
Parcours "recherche thématique" créés	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
2019 : Intelligence artificielle	Année de recherche en intelligence artificielle (ARIA) - ouverture en 2020-2021
2020 : Technologies quantiques	Année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ) - ouverture en 2020-2021
2021 : Recherche-crétion	Année de recherche en recherche-crétion (ARRC) - ouverture en 2021-2022

Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique"

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Parcours du diplôme : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise, entre autre, par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP). Depuis 2019, l'École mène une politique de diversification des parcours en déployant des parcours "recherche thématique".</p> <p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens inscrits en année spécifique des nouveaux parcours du diplôme déployés à partir de 2019, au cours de l'année N-1/N.*</p>
Source	Application ADN - Accompagnement au diplôme des normaliens
Mode de calcul	Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens dans les parcours "recherche thématique" / effectif des normaliens en année spécifique de parcours en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Nombre de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	18	28				35
Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	6,6%	8.3%				10%

Commentaires :

- Un parcours du diplôme comprend plusieurs éléments de formation (M1, année spécifique de parcours, conférences, etc.).
- En 2019-2020, le parcours intelligence artificielle a été déployé avec 10 normaliens inscrits en première année de master. Ces derniers ne sont inscrits en année spécifique de parcours ARIA qu'à partir de l'année 2020-2021.

Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme

La construction du lien entre vie étudiante et Scène de recherche est un enjeu qui devra être poursuivi en 2022, de même que la prise en compte des enjeux sociétaux comme l'environnement, la citoyenneté et les discriminations, en renforçant les liens avec les réseaux existants sur le plateau. Le diplôme est dans ce cadre un support approprié de mise en œuvre et de valorisation de ces actions (tutorats d'accompagnement de milieux sociaux défavorisés, cf. Action 2.3.1, p. 16 ; ateliers de médiation permettant de promouvoir la diversité sociale, de genre, etc.). La valorisation des actions extra-universitaires notamment de type engagement associatif est reconnue dans le diplôme, au travers de sa coloration.

Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle

Les enquêtes d'insertion professionnelle des normaliens élèves et normaliens étudiants sont pilotées par l'observatoire de la vie étudiante de l'Université Paris-Saclay depuis 2020. Deux enquêtes ont d'ores et déjà été déployées. Elles sont complétées pour les seuls normaliens élèves par les données issues de l'application SE10 qui permet de suivre l'engagement décennal et, de ce fait, l'insertion professionnelle des élèves.

Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École

Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante

Dans des conditions entièrement renouvelées depuis le déménagement de l'École et perturbées du fait de la covid-19, la vie étudiante au sein de l'établissement bénéficie d'une attention particulière depuis. Le budget « vie étudiante » des exercices précédents sera préservé en 2022 (CVEC complétée par la dotation « École ») ; sur proposition de la présidence et après définition de l'enveloppe dédiée par le conseil d'administration, la ventilation de ce budget dédié à la vie étudiante reste sous la responsabilité des élus étudiants de la commission vie étudiante (CVE). Il convient par ailleurs de rappeler les budgets alloués à la culture, au sport, à la prévention, etc., qui participent du cadre de vie dont bénéficient les normaliens sur le campus. Des opérations de mécénat permettent également de financer des actions spécifiques (distributeurs gratuits de protections menstruelles, fonds de solidarité pour les étudiants internationaux en situation de précarité, etc.).

Rappel des budgets alloués à la vie étudiante, compte financier 2020

Produits	112 923 €
CVEC – Droits d'inscription 2019-2020	89 004 €
CVEC – Droits d'inscription 2020-2021	23 919 €
Dépenses	190 131 €
Amélioration de l'accueil des étudiantes	3 286 €
Culture	32 811 €
Santé/prévention	54 129 €
Médecine de prévention	22 200 €
Sport	25 718 €
Action sociale	21 506 €
Subventions aux associations	30 482 €

Outre l'accompagnement quotidien par les équipes pédagogiques des départements d'enseignement et de recherche, des moments d'intégration à l'échelle de l'École sont menés chaque année. Dans le cadre de la réorganisation de la direction de la scolarité et de la vie étudiante (DSVE), la question du renfort du pôle « vie étudiante » devra être traitée, pour permettre un meilleur accompagnement dans le cadre des actions de prévention des projets étudiants et associatifs.

Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante

Une enquête portant sur le vécu de la scolarité à l'École, construite avec les normaliens, a été menée qui a permis en 2021, en dialogue avec les normaliens et les équipes des départements d'enseignement et de recherche d'élaborer un plan d'actions prioritaires, sur les axes santé, sociabilités et scolarité, à mettre en œuvre dès la rentrée 2021-2022 et pour les prochaines années.

L'enquête a pu mettre en avant la nécessité d'un travail sur des modalités de communication plus efficaces à destination du public étudiant. Un format de type newsletter étudiante, regroupant et structurant l'ensemble des informations pratiques à destination des étudiants, est mis en place en 2021-2022 qui sera à évaluer en fin d'année universitaire.

Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens

L'École poursuivra ses efforts en matière de prévention et de sensibilisation, en s'appuyant sur les préconisations du diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante. En matière de prévention, les réseaux actifs à l'École (réseau de prévention, missions égalité et handicap, etc.) poursuivront leurs actions contre le harcèlement et les discriminations, menées conjointement avec les élus et les associations étudiantes.

Des formations des personnels et des étudiants en responsabilité se poursuivront : en 2021, les personnels nommés référents égalités et les responsables anti HS au sein du bureau des élèves ont ainsi été sensibilisés aux problématiques de violences sexistes et sexuelles (VSS). Ces formations seront également proposées en 2022 aux étudiants responsables d'associations et au personnel en position de manager ou de responsable.

Des campagnes de prévention sur les VSS, sur les risques liés à la consommation d'alcool et de drogue, sont également menées chaque année, en particulier au moment du Prémabule. Ces campagnes sont renforcées en 2021-2022 avec des sensibilisations proposées à grande échelle pour les étudiants (visioconférence sur les VSS pour les étudiants, théâtre forum sur le cyber-harcèlement, etc.)

Un plan de prévention dédié aux violences et aux comportements à risques sera élaboré en 2022 en lien avec les acteurs de la prévention de l'établissement et les représentants des étudiants.

Des formations aux étudiants élus ou engagés dans les associations resteront déployées :

- mise en place d'un « Kit de départ » des associations (obligations légales, gestion d'une association, etc.),
- formations à l'hygiène alimentaire, pour l'utilisation des cuisines de la *Kfet*,
- formations à la gestion de projet et à la prévention lors des événements festifs et les risques associés,
- ateliers d'adaptation des événements festifs face aux contraintes (telles que les contraintes sanitaires liées à la Covid19).
- formation et sensibilisation aux conduites et consommations à risques et aux violences sexistes et sexuelles.

Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay

L'arrivée dans le nouveau bâtiment est l'opportunité de stabiliser une politique de développement soutenable portée avec l'appui d'un chargé de mission dédiée et le soutien du comité environnement, en articulation avec la politique menée à l'échelle de Paris-Saclay.

L'École s'est engagée dans la démarche « COP 2 étudiante » initiée par des étudiants de Grenoble (dans le cadre d'une association, Convention pour la Transition des Établissements du Supérieur, CTES) pour accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leur démarche. En 2022, un plan d'actions proposé par des groupes de travail internes sous la responsabilité d'un binôme intergénérationnel (la chargée de mission et un ou une élève) devra être présenté aux instances.

Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée

La vie associative tissée au sein de l'environnement cachanais était une force de l'identité normalienne et doit rester à Gif-sur-Yvette. Cela suppose d'accompagner les normaliens dans sa redéfinition, en lien avec les autres établissements du plateau, tout en préservant ses valeurs, partagées entre les ENS. L'École veillera donc à poursuivre et valoriser les actions inter-ENS, tout en développant les manifestations et projets étudiants intégrateurs au sein de l'Université Paris-Saclay.

Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante

Une nouvelle charte de la vie étudiante a été votée fin décembre 2020 en commission de la vie étudiante. Cette charte présente les principes et les bonnes pratiques de cette vie étudiante, permettant ainsi d'encadrer les activités associatives et étudiantes au sein du nouveau campus.

Une nouvelle version enrichie des éléments complémentaires relatifs à la vie festive, à la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles et sur la prévention des comportements à risques sera consolidée en collaboration avec les représentants étudiants et associatifs.

Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative

Population spécifique au sein de l'École, les doctorants ont manifesté le souhait de participer davantage à la vie associative et institutionnelle de l'École, qui les accompagne dans la création de l'Association des doctorants de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ADEPS). Cette association poursuit plusieurs objectifs, notamment :

- informer les doctorants sur la vie étudiante et administrative de l'École, une réunion d'information, qui sera renouvelée annuellement, a eu lieu en 2021 à l'attention de tous les doctorants de l'école,
- rapprocher les populations de doctorants entre elles, de manière transverses aux laboratoires de recherche,
- augmenter la visibilité des doctorants dans les instances,
- participer à la sensibilisation des normaliens sur le doctorat et le monde de la recherche,
- sensibiliser des populations extérieures à l'École (collégiens, lycéens, etc.) aux études supérieures, au doctorat et au monde de la recherche.

Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	30/06/N au titre de l'année universitaire N-1/N
Nature précise des données de base	Participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N. Associations : nombre total d'adhésions dans les différentes associations de l'École signataires de la charte de la vie étudiante.
Source	Établissement Université Paris-Saclay
Mode de calcul	Taux de participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N / ensemble des normaliens et étudiants inscrits sur les listes électorales en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Instances de l'École (CA, CS, CVE)	14%	24%					20%
Instances de l'Université Paris-Saclay	8%	---					20%
Associations : nombre d'adhésions (BDE – BDS – CRANS)	2 201	816*					/

* Dans le contexte de crise sanitaire, le bureau des élèves et les associations ont vu leur nombre d'adhérents baisser de manière drastique (255 adhérents au BDE contre 861 l'année précédente).